

| | |
|---|---|
| Date de l'arrêté : 11/07/2025 | République Française Département : SAONE-ET-LOIRE Arrondissement : Chalon-sur-Saône CHATENOY EN BRESSE - Commune |
| Objet : Festivités 13 Juillet 2025 - Accès parc limité | |

ARRÊTÉ
N° AR_115_2025

portant Festivités 13 Juillet 2025 - Accès parc limité

Le Maire de CHATENOY-EN-BRESSE,

Vu la manifestation communale prévue le 13 juillet 2025,

Vu le décret N° 92-753 du 3 Août 1992 publié au Journal Officiel du 5 Août modifiant les dispositions des articles R53 et 5232 du Code de la Route,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de réglementer l'accès au terrain communal pour des questions de sécurité,

ARRETE

Article 1 : En raison des festivités du 13 juillet 2025 dans le parc de Châtenoy-en-Bresse, l'accès au terrain communal "city stade" sera exceptionnellement interdit toute la journée ainsi que la zone de tir (prairie du parc).

Un balisage de sécurité sera mis en place par les artificiers.

Article 2 : Le Maire, les Adjointes et la Gendarmerie de Saint Germain du Plain sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller au respect du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Brigade de Gendarmerie de Saint Germain du Plain.



Le Maire,
Joëlle SCHWOB

Fait à CHATENOY-EN-BRESSE, le 11 juillet 2025